



AUTORISATION

Je soussigné, Frédéric MURA, Président de la Communauté de Communes des Loges propriétaire des terrains de la ZAC des Loges sur la commune de FAY AUX LOGES :

Autorise la **SCI 5 A Immobilière** pour son projet d'extension d'une plateforme logistique et de bureaux situé **rue de la communauté, ZAC des Loges à FAY aux Loges** à rejeter les eaux pluviales de ses installations au réseau public d'assainissement dédié avec un débit de fuite maximum de 3 litres par seconde et par hectare (conformément au SDAGE Loire Bretagne).

Fait pour valoir de droit.

Fait à Châteauneuf sur Loire
Le 24 juin 2021

Le Président,
Frédéric MURA